



COMMUNIQUE DU 5 JANVIER 2006

## **LE SNETAA EIL et le SN-FO-LC DEMANDENT AUDIENCE AU MINISTRE POUR L'ABROGATION DU DECRET DU 26 AOÛT 2005**

Le SNETAA et le SN-FO-LC, dans la continuité de leur prise de position commune du 14 novembre 2005 :

- Renouvellent leur demande au Ministre de l'Education Nationale d'abroger son décret du 26 août 2005 et de renoncer à cette forme de désengagement de l'Etat. C'est de sa responsabilité d'assumer les remplacements en recrutant les personnels statutaires nécessaires. Ils rappellent que les collègues ont massivement, dans les établissements, exigé le retrait du décret.

- Réaffirment qu'ils ne sauraient accepter que la définition nationale d'obligations de service de fonctionnaires d'Etat soit niée par les protocoles d'établissements. Ils rappellent leur attachement total à la définition statutaire des obligations de service des personnels en maxima hebdomadaires d'heures de cours. Ils refusent toute forme de polyvalence, de globalisation et d'annualisation.

- Dénoncent le recours au « volontariat » comme un stratagème visant, sous couvert de souplesse et de prétendu consensus, à généraliser l'individualisation et à imposer aux enseignants, un dispositif de démantèlement de leur statut. La supercherie du volontariat, c'est faire sauter toute protection collective. C'est la négation de tout cadre statutaire. C'est rendre impossible toute défense syndicale.

- Alertent le Ministre de l'Education Nationale sur les conséquences de ce dispositif pour les élèves : les propositions faites allient bricolages (regroupements de classes), désorganisation des emplois du temps, non respect des horaires disciplinaires, etc. La logique pédagogique cède le pas à la logique budgétaire. Les horaires nationaux passent au deuxième plan. Il en découle une nouvelle dégradation des conditions de travail. Les enseignants sont placés devant des difficultés de plus en plus grandes pour transmettre les connaissances. Une montée des tensions et des violences pourrait déboucher dans de nombreux établissements comme au Lycée Professionnel Blériot d'Etampes, sur de véritables drames. La réduction brutale de 4 800 postes aux concours de recrutement des enseignants cette année, la suppression de milliers de postes par mesures de carte scolaire à la rentrée prochaine ne pourront qu'aggraver encore plus brutalement la situation.

- Demandent audience au Ministre et invitent leurs instances à prendre toutes les dispositions pour porter ensemble aux Recteurs cette même exigence du retrait du décret du 26 août 2005 sur les remplacements.